

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
du 25 septembre 2023

Délibération N°7 du 25 septembre 2023

Date de convocation **Etaient présents : (14)**
13.06.23

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Dominique Paul,
Adjoints,
Pascal Ancelot, Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise
Grippon, Patrick Jouen, Julien Ménard, Véronique Obin, Guy Sénécal,
Rachida Slamani.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 14
Votants : 21

Etaient Excusés : (9)

Olivier Artur ayant donné délégation à Julien Ménard, Carole Dufils ayant
donné délégation à Patrick Jouen, Mickael Lefebvre, Isabelle Normand
ayant donné délégation à Maryline Fournier, Céline Obin ayant donné
délégation à Véronique Obin, Serge Planchon ayant donné délégation à
Philippe Gautrot, Isabelle Poulain ayant donné délégation à Rachida
Slamani, Gérard Sadé ayant donné délégation à Dominique Paul, Arlette
Vivet.

Secrétaire de séance : Anne-Lise Grippon

Affaires foncières

Cession d'une délaissé de terrain cadastré AB577 à Monsieur Léotard

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Maryline FOURNIER, Maire

Monsieur Dominique Léotard a manifesté le souhait d'acquérir auprès de la Commune un terrain d'une surface de 80 m², cadastré section AB n°577.

Cette parcelle, qui correspond à un délaissé après aménagement, grevée d'une servitude au profit des parcelles AB n°421 et AB n°423, ne présente pas d'utilité pour la Commune.

Le service du Domaine, compte tenu de la situation et des caractéristiques de l'immeuble, a retenu une valeur de référence de 1 € le m² soit une valeur vénale de 80 €.

Cette proposition a été communiquée à Monsieur Dominique Léotard qui a donné son accord sur le prix et les conditions (prise en charge des frais liés à la vente) le 23 juin dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que rien ne s'oppose à ce qu'il soit donné satisfaction à l'intéressé, décide :

✓de céder à Monsieur Dominique Léotard un terrain d'une surface de 80 m², cadastré section AB n°577 moyennant le prix de 80 € hors frais.

✓d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte authentique et l'ensemble des documents afférents à cette cession.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

